



Circonscription de Chenôve  
Elodie Pasteur  
Inspectrice de l'Éducation  
Nationale

Téléphone  
03 45 21 52 06

Mél.  
[ien.chenove@ac-dijon.fr](mailto:ien.chenove@ac-dijon.fr)

2G Rue Général Delaborde  
BP 81921  
21019 Dijon Cedex

Dijon, le 16 septembre 2021

## Note de service Spéciale REP +

### Plan de formation

**Année scolaire 2021 / 2022**

*La note de service est imprimée et mise à disposition en salle des maîtres, transmise à chaque enseignant dans sa boîte mail professionnelle, sans oublier les maîtres remplaçants et les personnels du RASED*

#### Introduction:

Le plan de formation REP+ a été construit cette année scolaire en tenant compte de plusieurs objectifs :

- Augmenter les temps de concertation (21 heures cette année contre 18 heures l'an dernier).
- Être en cohérence avec les priorités nationales, académiques, départementales et les projets de réseau d'éducation prioritaire et de cité éducative.
- Déployer les plans français et mathématiques pour les enseignants de la Cité éducative en favorisant la mise en réseau des enseignants du REP+ et hors REP+.
- Apporter une réponse aux besoins repérés chez les élèves et aux besoins des enseignants énoncés auprès de la formatrice académique l'année scolaire dernière.
- Créer un parcours de formation du cycle 1 au cycle 3 autour de thématiques communes : l'enseignement de l'oral et la résolution de problèmes.
- Favoriser la responsabilité et l'engagement des équipes en proposant des temps autonomes ou accompagnés par des personnes ressources, notamment la mission maternelle et les PEMF des écoles d'application.
- Amener les enseignants à être des praticiens réflexifs.

## 1 – Présentation du plan de formation.

L'annexe 1 présente le plan de formation finalisé.

L'annexe 2 présente les répartitions entre les heures sur temps scolaire et hors temps scolaire, et ce, en fonction des quotités de service de chacun.

## 2 – Les concertations. (21 heures)

### ➤ L'évaluation du projet de réseau :

En continuité avec l'accompagnement des dispositifs dédoublés conduit l'an dernier, 10 heures seront dédiées à l'évaluation du projet de réseau via la démarche Qualéduc.

Chaque école sera accompagnée par un tuteur (PEMF, CPC ou coordonnateur). Leurs noms seront communiqués prochainement.

Calendrier :

- De Septembre à Janvier : évaluation du projet de réseau via les 4 fiches Qualéduc rédigées par l'équipe de pilotage du réseau.

4 heures HTS en présence du tuteur.

Les fiches seront à transmettre au secrétariat de la circonscription pour le 28 janvier 2022.

- A partir de Février : mise en œuvre de nouvelles actions dans le cadre du projet de réseau, au sein des 4 axes et à partir du diagnostic établi.

4 heures HTS en autonomie.

- Courant Juin : restitution des actions conduites.

2 heures HTS dont une en présence du tuteur pour aide à la rédaction de la présentation finale.

Dépôt des présentations sur l'espace TribuREP21.

Un calendrier prévisionnel des réunions sera transmis au secrétariat de la circonscription avant les vacances d'automne.

### ➤ Les rencontres :

9 heures seront dédiées aux rencontres (parents, partenaires, liaisons). 6 heures se feront sur temps scolaire, durant les après-midis faisant suite à une formation du matin. 3 heures se tiendront hors temps scolaire.

Si des rencontres avaient lieu hors temps scolaire, les après-midis suivants les formations du matin pourraient servir de compensation mais, si vous quittez l'école, il faudra en informer M. Réty.

## 3 – Les formations. (33 heures)

L'annexe 1 présente le parcours global de formation du cycle 1 au cycle 3, avec des focus en fonction des cycles d'enseignement.

3 grands axes sont définis :

### a. La maîtrise des fondamentaux : français et mathématiques.

Tous les enseignants du REP+ participeront soit au plan français, soit au plan mathématiques, dans le cadre des constellations.

Ils bénéficieront de 12 heures de formation sur temps scolaire et de 15 heures de formation hors temps scolaire. Ils ne participeront donc pas aux animations pédagogiques de la circonscription ou départementales.

Un calendrier sera transmis à chaque constellation par la référente français ou la référente mathématiques.

3 heures d'animations pédagogiques seront proposées :

- Pour le cycle 1 : La relation PE/Atsem, visionnage d'un film et débat animé par la mission maternelle.
- Pour le cycle 2 : concertation de cycle.
- Pour le cycle 3 : usages du numérique (ENT ou Chrome Book)

En parallèle des constellations, 6 heures de formation seront conduites autour de :

- L'enseignement de l'oral pour les enseignants participant à une constellation mathématiques.
- La résolution de problèmes pour les enseignants participant à une constellation français.

## b. Le Bien-Être.

La journée « Cité Educative », prévue l'an dernier et reportée plusieurs fois en raison du contexte sanitaire, aura lieu dans les locaux de Canopé le mercredi 29 septembre 2021.

Les modalités seront les suivantes : une conférence d'Anaïs Eche et des ateliers thématiques proposés par les formateurs académiques Bien-Être.

Le pass sanitaire sera requis.

## c. Les Parcours Educatifs Artistiques et Culturels (PEAC).

Les stages proposés l'année dernière sont reconduits cette année :

- Un stage « Musique » : Le chant choral au service du respect d'autrui.
- Un stage « Arts » : Parcours culturel avec le musée Consortium ou la DRAC à Dijon.

Les enseignants participeront aux stages en fonction de leur choix précédent.

## d. Les ateliers au choix.

Cette année encore, différents ateliers vous sont proposés au choix.

La participation à ces ateliers est sujette à inscription. Régis Joyeux proposera une modalité d'inscription en ligne.

Ils se tiendront hors temps scolaire, certainement un mercredi, afin de réunir davantage d'enseignants.

## 4 – Précisions.

Les formations hors temps scolaire s'effectueront essentiellement le mercredi matin mais il est possible que certaines se déroulent le mercredi après-midi. Nous essaierons de vous avertir le plus tôt possible des formations à venir. Ces heures de formation hors temps scolaire ouvrent droit à l'attribution de temps de compensation. Ce dernier s'inscrit dans un plan annuel qui vous sera communiqué, lorsque cela est possible, par période. Dans la mesure du possible, nous nous fixons comme objectif d'organiser un agenda annuel, comme l'an dernier.

La plupart des formations se déroulant le mercredi matin s'effectueront sur une durée de 3 heures selon des horaires qui vous seront communiqués.

Une liste d'émargement sera systématiquement présente à chaque formation et toute absence devra être justifiée et, dans la mesure du possible annoncée.

## 3 – Le plan de compensation

La réalisation de ce plan est particulièrement complexe car elle mobilise plusieurs intervenants, il est donc nécessaire de respecter l'organisation définie. Il tient compte d'un grand nombre de contraintes liées aux formations, à l'organisation du service, à la continuité pédagogique, ....

Des changements sont exceptionnellement possibles s'ils sont justifiés et que l'échange ait été prévu avec l'accord de tous les concernés. Il est cependant nécessaire d'adresser une demande à Dominique Parizot-D'Hooge ([ce.cpc1-chenove@ac-dijon.fr](mailto:ce.cpc1-chenove@ac-dijon.fr))

) en mettant en copie le secrétariat de la circonscription ([ien.chenove@ac-dijon.fr](mailto:ien.chenove@ac-dijon.fr)) et Jean-Marc Réty ([ce.coord.zep-chenove@ac-dijon.fr](mailto:ce.coord.zep-chenove@ac-dijon.fr)).

Chaque enseignant, affecté sur le REP+, bénéficie d'un temps de compensation à hauteur de sa quotité de travail effectuée. À titre d'exemple, un enseignant effectuant 50 % de son temps de travail dans le REP+ se verra attribuer 54 x 50 % soit 27 heures de temps de compensation.

Pour faciliter la mise en œuvre du plan de formation et l'anticipation du plan de compensation, la répartition des temps de concertation et de formation a été organisée. **Les personnels à temps partiel doivent donc se reporter à l'annexe 2 afin d'avoir des informations précises sur leur parcours individuel de formation.**

Les personnels RASED communiqueront à Dominique Parizot-D'Hooge, copie au secrétariat de la circonscription et à Jean-Marc Réty :

- Le choix de leurs formations et des groupes de travail en fonction de leurs quotités de service (un mail spécifique leur sera transmis pour définir leurs choix).
- La ou les dates de rencontres « pôle ressource Chenôve » sur temps scolaire retenue(s). (6 heures prévues sur l'année)

- Les dates de compensation hors temps scolaires souhaitées.

Les TR REP+, participeront quant à eux à 2 groupes de formation « autres » et 2 ateliers. Ils communiqueront à Dominique Parizot-D'Hooge, copie au secrétariat de la circonscription et à Jean-Marc Réty le choix de leurs formations et des groupes de travail (un mail spécifique leur sera transmis pour définir leurs choix).

Un codage couleur est présent sur le plan de compensation afin de vous apporter des précisions sur le type de compensation mis en place et notamment sur les modalités retenues. Dans certains cas, ces dernières vous seront précisées de manière plus explicite par un mail ou un document spécifique.

Je vous rappelle aussi que l'équipe de formateurs de la circonscription, Vanessa Chateaux, Dominique Parizot-D'Hooge, Marie-Laure Claeys et Régis Joyeux, est disponible sur demande pour vous accompagner dans vos différents projets, pour réfléchir avec vous à des expérimentations, des mises en œuvre pédagogiques innovantes. Ils sont aussi susceptibles de se rendre dans vos classes. Si, toutefois, vous y étiez opposés, je vous remercie de bien vouloir leur préciser.

Convaincue de votre implication dans cette démarche de développement professionnel qui vous est proposée, je vous souhaite une excellente formation.

*L'Inspectrice de l'Education Nationale  
Circonscription de Chenôve  
Elodie PASTEUR*

